



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	20	25

QUESTION N°

14-086

OBJET

**DECISIONS PRISES DANS
LE CADRE DE LA
DELEGATION DU MAIRE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME.

Etaient absents : Mmes et MM. Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de M. BRESSOT à M. GIBERT, Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dernières décisions prises par délégation.

☞ **Vu** l'article L 2122-22 du CGCT ;


☞ **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n° 08.044 en date du 22 mai 2008 modifiée par la délibération n° 09.027 du 25 mars 2009 ;


☞ **Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;


Le Conseil municipal,


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :


 **N°SERJUR/2014/004** – Désignation DL Avocats – Instance 13MA01393 – C. A. A. Marseille – Requête MM. TRINQUIER et SIRVEN

 **N°FON/2014/008** – Contrat de location – Melle Sandrine RUIZ – parcelles C 847, 848 – Giberte – usage exclusif de pâturage - durée de 2 ans renouvelable – prix : 49,10€/an.

 **N°FON/2014/020** – Contrat de location – M. Christophe BOUQUET – parcelles C 833, 835, 836 « Giberte » - usage exclusif de pâturage - durée de 2 ans renouvelable – prix : 62,37€/an.

 **N°MP/2014/017** – Marché n°14-008 – Mission de consultant technique – Attribution – M. Bernard CHANTRIER – Montant 18 900€ (annule et remplace la décision n°016 qui comportait une « coquille » sur le montant).

 **N°MP/2014/018** – Marché n°14-009 – Travaux d'eau potable et d'assainissement – Marché à bon de commande – Attribution – Entreprise RAZEL BEC SAS – Montant 130 695,50€.

 **N°MP/2014/019** – Marché n°14-010 – Travaux de voirie – Marché à bon de commande – Attribution – Entreprise DAUMAS – Montant 375 680 €.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	20	25

QUESTION N°		
14-087		
OBJET		
MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX		
-		
STANDS MARCHÉ DE NOËL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
25	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
19/09/14		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Tableau général		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME.

Étaient absents : Mmes et MM. Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de M. BRESSOT à M. GIBERT, Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de mettre à jour la grille des tarifs communaux en ce qui concerne les droits de place du Marché de Noël.


Il propose d'approuver un tarif forfaitaire par stand pour le Marché de Noël à **50,00€** par stand au lieu de 20,00€.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **APPROUVE** les modifications apportées au tableau des tarifs Communaux.

 **DIT** que le tableau des tarifs communaux sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	20	25

QUESTION N°

14-088

OBJET

**COMPOSITION DU
COMITE TECHNIQUE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME.

Etaient absents : Mmes et MM. Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de M. BRESSOT à M. GIBERT, Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de délibérer afin de renouveler le Comité Technique.

Il rappelle que le Comité Technique est une instance de représentation et de dialogue que l'administration, en sa qualité d'employeur, doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.



Ce comité ne traite que les questions collectives, à la différence de la Commission Administrative Paritaire (CAP), qui examinent les questions individuelles.

Il rend trois types d'actes : des avis, des propositions et des recommandations, qui, toutefois, ne s'imposent pas à l'administration.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
Considérant la consultation des organisations syndicales
Considérant l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, soit entre 3 et 5 représentants pour un effectif compris entre 50 et 349 agents,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **FIXE** à **5** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
-  **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.*

 **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des
représentants de la collectivité en relevant.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	20	25

QUESTION N°

14-089

OBJET

**CREATION D'UN COMITE
D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL
C.H.S.C.T.**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME.

Etaient absents : Mmes et MM. Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de M. BRESSOT à M. GIBERT, Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ainsi que l'article 27 du décret du 10 juin 1985 modifié, et les nouvelles dispositions de 2014, prévoient qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

Considérant que la collectivité a atteint l'effectif requis, et qu'elle est, de ce fait, tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DECIDE** la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

 **FIXE** le nombre de membres titulaires des représentants du personnel à 5

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	20	25

QUESTION N°

14-090

OBJET

**REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ALSH**

APPROBATION

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Règlement Intérieur

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME.

Etaient absents : Mmes et MM. Michel BRESSOT, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de M. BRESSOT à M. GIBERT, Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire présente au conseil les principales dispositions contenues dans ce nouveau projet de règlement intérieur du service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Il rappelle que ce règlement a pour but de fixer les conditions de fonctionnement du service. Il s'agit de mesures concernant le fonctionnement interne de l'ALSH.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DECIDE**d'adopter le règlement intérieur du service ALSH dans les conditions exposées par Monsieur le Maire, tel qu'il est annexé à la présente.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-091

OBJET

**CONVENTION DE
FOURNITURE DE REPAS
SCOLAIRES**

**-
APE ST PIERRE DE
MEZOARGUES**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Convention

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Cuisine centrale de la commune de Bellegarde a été sollicitée par l'Association des Parents d'Elèves de la commune de Saint Pierre de Mézoargues pour la prestation « confection et livraison en liaison chaude » de ses repas scolaires.

Il propose donc d'approuver le projet de convention ci-joint qui va définir les modalités de mise en place de cette prestation qui comprend :

- ⇒ La conception et la communication des menus
- ⇒ L'achat des denrées nécessaires à la confection des repas
- ⇒ La confection et livraison des repas
- ⇒ Les animations thématiques et festives ponctuelles

Concernant le prix, les fournitures sont rémunérées à prix unitaires couvrant l'ensemble des frais ; les prix unitaires du bordereau de prix contractuel sont appliqués aux quantités réellement exécutées.


La facturation des prestations s'effectuera selon une périodicité mensuelle.


Un tarif de 3,10 euros le repas est proposé.

La convention est établie pour une durée d'une année, reconductible tacitement par périodes d'une année, dans la limite de 3 ans.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **Approuve** la convention de fourniture de repas scolaires à l'association de parents d'élèves de la commune de Saint Pierre de Mézoargues, telle qu'elle est annexée.

 **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui en découlent.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-092

OBJET

**CONVENTION DE
FOURNITURE DE REPAS
SCOLAIRES**

**-
JONQUIERES SAINT
VINCENT**

**-
AVENANT
POUR LE REPAS DU
MERCREDI**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.


Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 12-119 du 17 décembre 2012 approuvant la mise en place d'une prestation de préparation et de livraison de repas en liaison chaude à la commune de Jonquières Saint Vincent, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.


Suite à la réforme des rythmes scolaires et, en conséquence, à la modification de l'organisation de la semaine scolaire, Monsieur le Maire de la commune de Jonquières Saint Vincent sollicite nos services afin d'étendre notre prestation à la livraison de repas le mercredi.

Le Conseil municipal,

☞ Vu le courrier de Monsieur le Maire de Jonquières Saint Vincent en date du 19 août 2014,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **Approuve** le présent avenant à la convention du 18 décembre 2012 concernant la prestation de livraison de repas en liaison chaude à la commune de Jonquières Saint Vincent afin d'intégrer la journée du mercredi,

 **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui en découlent.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-093

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1179(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.








Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en date du 18 février 2014, par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.

Madame Monika PERIN née BUONO et Monsieur Patrick PERRIN, domiciliés 56 chemin de la vaque basse, sont propriétaires de la parcelle section B numéro 1179 et céderaient, pour leur part, 72 m² d'emprise du chemin. La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** la demande expresse de Mme et M. PERRIN en date du 18 février 2014,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
-  **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
-  **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
-  **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820
-  **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-094

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1183(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.








Monsieur le Maire expose au conseil qu'en date du 18 février 2014 par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.

Mmes Nicole BONNET née BOUQUET et Karine BONNET, domiciliées 97 chemin de la vaque basse, sont propriétaires de la parcelle section B numéro 1183 et céderaient, pour leur part, 134,40 m² d'emprise du chemin. La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** la demande expresse de Mmes Nicole et Karine BONNET en date du 18 février 2014,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
-  **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
-  **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
-  **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820
-  **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-095

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1187(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en date du 18 février 2014 par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.

Mme Maryline GANDOIN née GRAVIL, représentant la SCI DU LAC BLEU, domiciliée Mas Ste Françoise route de Jonquières, est propriétaire de la parcelle section B numéro 1187 et céderait, pour leur part, 561 m² d'emprise du chemin (comprenant une place de retournement).


La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.


Le Conseil municipal,

☞ **Vu** la demande expresse de Mme GANDOIN en date du 18 février 2014,


Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :


 **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.

 **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.

 **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.

 **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement

 **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001

 **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820

 **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-096

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1280(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que expose au conseil qu'en date du 18 février 2014 par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.

Mme Maryline GANDOIN née GRAVIL et M. Pierre GANDOIN, domiciliés Mas Ste Françoise route de Jonquières, sont propriétaires de la parcelle section B numéro 1280 et céderaient, pour leur part, 168 m² d'emprise du chemin. La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** la demande expresse de Mme et M. GANDOIN en date du 18 février 2014,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
- ☞ **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
- ☞ **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
- ☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
- ☞ **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001
- ☞ **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820
- ☞ **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-097

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1560(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en date du 24 février 2014 par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.








Madame Christine PORTEFAIX née MAUVES et Monsieur Charles PORTEFAIX, domiciliés 39 chemin de la vaque basse, sont propriétaires de la parcelle section B numéro 1560 et céderaient, pour leur part, 132 m² d'emprise du chemin.

La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** la demande expresse de Mme et M. PORTEFAIX en date du 24 février 2014,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
-  **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
-  **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
-  **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820
-  **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-098

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1793(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en date du 18 février 2014 par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.








Madame Sandrine MALET née DELAPORTE et Monsieur Jacques MALET, domiciliés 221 chemin de la vaque basse d'une part **et M. David DAYRE**, domicilié 255 chemin de la vaque basse, d'autre part, sont copropriétaires de la parcelle section B numéro 1793 et céderaient, pour leur part, 308 m² d'emprise du chemin.

La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** les demandes expresses de Mme et M. MALET et de M. DAYRE en date du 18 février 2014,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
-  **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
-  **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
-  **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820
-  **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-099

OBJET

Cession gratuite de la parcelle B 1940(p), Lieu-dit « La vaque basse », à la commune de Bellegarde

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaiènt présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaiènt absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en date du 18 février 2014 par demande expresse, tous les propriétaires du chemin de la vaque basse souhaiteraient céder au profit de la commune de Bellegarde leur quote-part du chemin afin que celui-ci soit intégré au Domaine Public communal, ainsi que les réseaux secs et humides.








Madame Sylvie LECHERBONNIER née OLLAGNON et Monsieur Philippe LECHERBONNIER, domiciliés 81 chemin de la vaque basse d'une part **et Mme Marie-Yvonne NUNEZ née SUCHON et M. Yves NUNEZ**, domiciliés 79 chemin de la vaque basse, d'autre part, sont copropriétaires de la parcelle section B numéro 1940 et céderaient, pour leur part, 79 m² d'emprise du chemin.

La superficie sera précisée dès l'établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre Expert, pour l'acte notarié.

Le Conseil municipal,

☞ **Vu** les demandes expresses de Mme et M. LECHERBONNIER et de Mme et M. NUNEZ en date du 18 février 2014,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Décide** d'accepter la cession gratuite de la voirie et des réseaux et de les classer dans le Domaine Public communal.
-  **Décide** que les frais d'arpentage seront à la charge de la commune.
-  **Désigne** l'étude notariale de Bellegarde pour rédiger l'acte de cession dont les frais seront à la charge de la commune.
-  **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au classement
-  **Dit** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER-2014-0001
-  **Dit** que les dépenses correspondantes à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seront imputées sous le numéro 2111/0123/820
-  **Dit** que le registre des voiries communales sera mis à jour.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	21	24

QUESTION N°

14-100

OBJET

**ACQUISITION D' ACTIONS
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES BEUCAIRE
TERRE D' ARGENCE ET
DESIGNATION DES
REPRESENTANTS AU
CONSEIL
D' ADMINISTRATION ET
AUX ASSEMBLEES**

**GENERALES (ORDINAIRE –
EXTRAORDINAIRE ET MIXTE)
DE LA SPL TERRE
D' ARGENCE**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
24	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

- ☞ **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- ☞ **Vu** le Code de commerce ;
- ☞ **Vu** les statuts et de la Société publique locale Terre d'Argence ;

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 6 mars 2014, le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts de la SPL Terre d'Argence et la nouvelle répartition du capital social entre les six actionnaires. Cette nouvelle répartition entraîne la modification du nombre de siège au Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire précise que la modification a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte de la SPL Terre d'Argence en date du 23 juin 2014. Les formalités légales ont été accomplies.

Pour permettre la mise en œuvre de cette décision, la présente délibération doit approuver le principe des mouvements d'achats et de cession et d'acquisitions d'actions exigés par ce projet et qui se décline comme suit :

- ☞ Cession par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence de 950 actions aux communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Vallabrègues, Jonquières Saint Vincent comme suit :

.../...

	Nombre d'actions à acquérir	Montant à reverser à la CCBTA
Commune de Beaucaire	331,00	33 100,00 €
Commune de Bellegarde	238,00	23 800,00 €
Commune de Fourques	124,00	12 400,00 €
Commune de Vallabrègues	134,00	13 400,00 €
Commune de Jonquières-Saint-Vincent	123,00	12 300,00 €
Total général	950,00	95 000,00

☞ la valeur de cession aux actionnaires est de 100 € par action conformément aux statuts de la SPL.

Cette délibération doit autoriser Monsieur le Maire à verser à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence la somme indiquée ci-dessus qui sera imputée sur les crédits ouverts au titre des exercices concernés. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des évolutions.

	Montant du capital avant la modification	Nombre d'actions avant la modification de la répartition du capital	Nouvelle répartition du capital	Nombre d'actions après la modification de la répartition du capital	Vente d'actions par la CCBTA
CCBTA	210 000,00 €	2 100	115 000,00 €	1 150	
Commune de Beaucaire	10 000,00 €	100	43 100,00 €	431	331,00
Commune de Bellegarde	5 000,00 €	50	28 800,00 €	288	238,00
Commune de Fourques	2 000,00 €	20	14 400,00 €	144	124,00
Commune de Vallabrègues	1 000,00 €	10	14 400,00 €	144	134,00
Commune de Jonquières-Saint-Vincent	2 000,00 €	20	14 300,00 €	143	123,00
Total général	230 000,00 €	2 300	230 000,00 €	2 300	950,00

Il est rappelé que cette modification entraîne une modification de la composition du Conseil d'administration comme suit :

	Nombre de siège au Conseil d'Administration
CCBTA	8
Commune de Beaucaire	3
Commune de Bellegarde	2
Commune de Fourques	1
Commune de Vallabrègues	1
Commune de Jonquières-Saint-Vincent	1
Total général	16



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

M. le Maire se retire et laisse la parole à Mme NAVATEL.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Approuve** l'acquisition des **238**actions à **100 €** auprès de la CCBTA ;
-  **Donne tous pouvoirs** au Maire pour réaliser l'acquisition des actions, signer l'ordre de mouvement et plus généralement accomplir toutes les formalités liées à cette acquisition d'action;
-  **Précise** que les dépenses seront inscrites sur le budget de la commune (article 261 en dépense d'investissement)
-  **Désigne** Monsieur **Jérôme PANTEL** en qualité de représentant de l'actionnaire « Commune de Bellegarde » au sein des assemblées (AGO, AGM, AGE) ;
-  **Désigne** les personnes suivantes pour représenter la Commune de Bellegarde au Conseil d'Administration de la SPL :
 - ☞ **Jérôme PANTEL**, conseiller municipal, délégué aux Finances,
 - ☞ **Aurélié MUNOZ**, adjointe au Maire, déléguée aux affaires juridiques.
-  **Donne pouvoir** au Maire, ou à son représentant, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-101

OBJET

**CONVENTION AVEC LA
CCBTA
-
CREATION D'UN SERVICE
COMMUN
-
FINANCES**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Convention

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Bellegarde et la CCBTA ont souhaité créer des services communs, en dehors des compétences qui ont déjà été transférées.

Aujourd'hui, il s'agit de mutualiser nos besoins dans le domaine de la finance et donc de créer un service commun « Finances », géré par la CCBTA et qui sera mis à disposition de la commune de Bellegarde à compter du 1^{er} octobre 2014, et cela, pour une durée indéterminée.

Il a été fait le choix de procéder à un recrutement statutaire, en externe, d'un attaché territorial, pour pourvoir le premier poste de ce service. Il exercera ses missions sous l'autorité hiérarchique de M. le Président de la CCBTA, et sous l'autorité fonctionnelle partagée de M. le Président de la CCBTA et de M. le Maire de la commune de Bellegarde.

Son cycle de travail reposera sur une quotité de travail de 50% pour chaque structure : les lundi et mardi dans les locaux de la commune de Bellegarde ; les jeudi et vendredi dans les locaux de la CCBTA ; et, par alternance, le mercredi sur la commune ou à la CCBTA.

La commune remboursera à la CCBTA la rémunération de l'agent pour la quotité de travail exercée pour le compte de la commune, sur la base d'un état estimatif annuel transmis par la commune, et qui donnera lieu à régularisation, le cas échéant, l'année d'exercice N+1. D'autre part, Monsieur le Maire précise que le coût de ce service sera déduit de l'allocation de compensation versée par la CCBTA au titre de la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver la convention ci-annexée, qui définit précisément toutes les modalités de ce partenariat.



Le Conseil municipal,

☞ **Vu le CGCT** et notamment son article L5211-4-2,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **Décide** de créer le service commun « Finances », tel qu'il est défini dans la convention ci-annexée, à compter du 1^{er} octobre 2014
-  **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces qui en découlent.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	22	26

QUESTION N°

14-102

OBJET

**AIDE FINANCIERE
A LA COMMUNE DE
SAINT LAURENT LE
MINIER**

**-
INONDATIONS**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

19/09/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2014

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Anne-Marie MALDONADO, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER.

Etaient absents : Mmes et MM. Roseline BOURRELLY, Nancy REY, Lucie ROUSSEL, Fabien SMAGGHE, Georgette ROUVRAY, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Procurations : de Mme BOURRELLY à Mme NAVATEL, Mme REY à Mme MALDONADO, Mme ROUSSEL à M. MARTINEZ, Mme ROUVRAY à M. BONHOMME.


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Aurélie MUNOZ.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors des récents événements climatiques, un petit village vignais a été inondé. Un torrent dévastateur, d'une hauteur de 2m50 a traversé le village.

Il propose d'apporter une aide financière à cette petite commune, même si cela reste symbolique compte tenu de l'ampleur des dégâts.

Le Conseil municipal,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **Décide** de verser une aide de **5.000 €** à la commune gardoise de Saint Laurent Le Minier.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 septembre 2014*

Le Maire,
Juan MARTINEZ